

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 mars 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Rue Auguste Blanqui - Déclassement du domaine public communal d'emprises foncières - Engagement des formalités administratives préalables

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine souhaitée par la Ville sur la « Cité du soleil » construite dans les années soixante, Dijon Habitat envisage la démolition des deux bâtiments Stalingrad, la construction de nouveaux immeubles de logements permettant une diversification de l'offre d'habitat, et la réhabilitation du foyer et de la résidence Blanqui.

La mise en oeuvre de cette opération d'ensemble s'effectuera en plusieurs phases et permettra à terme la création d'environ 200 logements, d'espaces verts, d'emprises dédiées au stationnement et de

nouvelles voies principales ou de desserte des immeubles avec des aménagements favorisant les circulations douces (piétonnes et cyclables).

L'emprise foncière de ce projet nécessite d'intégrer une parcelle en nature d'espace vert et de terrain de jeux appartenant à la Ville, du sol de rue, et un parking représentant une soixantaine de places de stationnement utilisées à ce jour, presque exclusivement, par les habitants de la cité.

Afin de permettre la réalisation du projet de rénovation urbaine, et dans la mesure où de nouveaux espaces dédiés au stationnement et de nouvelles voies principales ou de desserte des immeubles sont intégrés dans l'opération d'aménagement d'ensemble, il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du sol de rue et du parking, d'une superficie totale d'environ 2 500 m², situés rue Auguste Blanqui, préalablement à leur cession.

Il est précisé que la suppression du parking interviendra au cours de la première phase d'aménagement avec la démolition d'un bâtiment Stalingrad, d'une soixantaine de logements, et la construction de deux immeubles représentant un ensemble d'environ 80 logements, avec stationnement en surface ou enterrés. Les espaces dédiés au stationnement des visiteurs seront pris en compte et localisés de préférence le long ou à proximité de la voirie interne.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine sur la « Cité du soleil », décider d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'emprises foncières d'une superficie totale d'environ 2 500 m², situées rue Auguste Blanqui, telles que représentées sur le plan annexé au rapport ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ